

# DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION DE CARRIERE

## TOME 0

### « PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET »

---

## CARRIERE ALLUVIONNAIRE D'ARBOYS-EN-BUGEY (01)

Commune d'Arboys-en-Bugey (01)

Rapport n°R20015301

Avril 2023



e-mail: [geo.plus.environnement@orange.fr](mailto:geo.plus.environnement@orange.fr)

SARL au capital de 120 000 euros - RCS : Toulouse 435 114 129 - Code NAF : 7112B

**Siège social et Agence Sud**  
Agence Centre et Nord  
Agence Ouest  
Agence Sud-Est  
Agence Est

**Le Château**  
2 rue Joseph Leber  
5 rue de la Rôme  
1175 route de Margès  
7 rue du Breuil

**31 290 GARDOUCH**  
45 530 VITRY AUX LOGES  
49 123 CHAMPTOCE SUR LOIRE  
26 380 PEYRINS  
88 200 REMIREMONT

**Tél : 05 34 66 43 42 / Fax : 05 61 81 62 80**  
Tél : 02 38 59 37 19 / Fax : 02 38 59 38 14  
Tél : 02 41 34 35 82 / Fax : 02 41 34 37 95  
Tél : 04 75 72 80 00 / Fax : 04 75 72 80 05  
Tél : 03 29 22 12 68 / Fax : 09 70 06 14 23

Site Internet : [www.geoplusenvironnement.com](http://www.geoplusenvironnement.com)

## SOMMAIRE

<b>1. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE.....</b>	<b>3</b>
<b>2. OBJECTIFS DU PROJET .....</b>	<b>5</b>
<b>3. SYNTHÈSE NON TECHNIQUE DE LA PHASE OPERATIONNELLE.....</b>	<b>6</b>
3.1. Extraction des matériaux.....	6
3.2. Le traitement des matériaux et les produits finis.....	9
3.3. Installations et équipements annexes.....	9
3.4. Projet de remise en état .....	10

## FIGURES

Figure 1 : Localisation géographique du site d’étude.....	4
Figure 2 : Plan de principe général du phasage d’exploitation .....	7
Figure 3 : Planche de principe de l’évolution du site en 3D .....	8
Figure 4 : Plan de principe de réaménagement .....	11

# 1. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Le projet de renouvellement et d'extension de carrière se situe sur la commune d'Arboys-en-Bugey, dans le département de l'Ain (01).

Le projet se situe à environ 500 m au Sud-Est du bourg de Peyzieu, à 900 m au Nord du bourg de Peyrieu et 1,8 km au Nord-Est du bourg de Prémeyzel.

Il s'inscrit dans la plaine agricole du Rhône où les surfaces agricoles et les exploitations de carrières occupent la plaine, tandis que les boisements occupent les reliefs et l'habitat est concentré sur Brens et Peyrieu ou dispersé sous forme de hameaux.

Les habitations les plus proches du projet sont situées :

- Au lieu-dit la Forêt, à 200 m au Sud du projet ;
- Au lieu-dit Champtel, à 260 m au Nord-Est du projet ;
- Les premières habitations de Peyrieu à 350 m au Sud du projet ;
- Les premières habitations de Peyzieu, à 500 m au Nord-Ouest du projet.

Les constructions situées au lieu-dit la Retraite, au plus près à 20 m à l'Ouest du projet, s'apparentent à des cabanes fréquentées uniquement pour la coupe du bois.

4 axes routiers structurent le territoire : la RD1504 et la RD1516 qui relient Belley à Saint-Genix-sur-Guiers, la RD992 qui relie Belley à Peyrieu, et la RD10 qui permet l'accès aux villages de Peyzieu et Prémeyzel.

L'accès au site s'effectue par la RD992 qui relie Belley au Nord à Aoste au Sud (via la RD592).

La demande porte sur 91,98 ha, dont 51,76 ha sont déjà autorisés et exploités au profit de Grace & Piccino.

La localisation géographique du site est indiquée en Figure 1 ci-après.



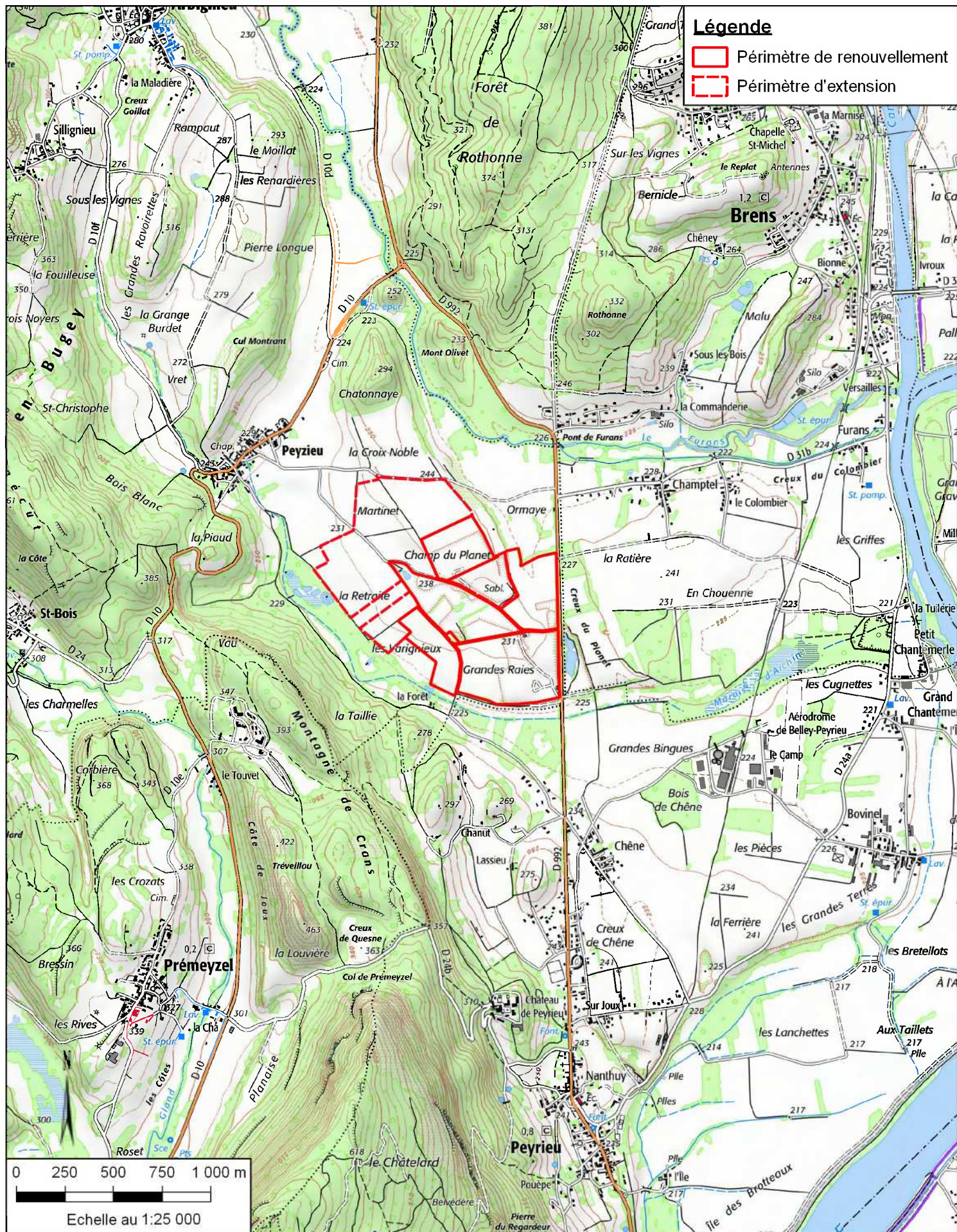


Figure 1



## 2. OBJECTIFS DU PROJET

La société Grace & Piccino exploite 3 carrières alluvionnaires hors d'eau sur la commune d'Arboys-en-Bugey (01), pour une superficie cumulée d'environ 51,76 ha :

- Carrière alluvionnaire aux lieux-dits « En Chouennes », « Sansandiant » et « Grandes Rayes », d'une superficie d'environ 32,69 ha et comportant une installation de traitement pour la fabrication de granulats lavés ;
- Carrière alluvionnaire aux lieux-dits « La Meule » et « En Chouennes », d'une superficie d'environ 11,54 ha ;
- Carrière alluvionnaire au lieu-dit « Champ du Planey », d'une superficie d'environ 7,49 ha.

A partir de ces 3 carrières et de son installation de traitement, Grace & Piccino produit des matériaux de qualités répondants aux besoins du secteur du BTP local. En effet, la production du site, composés de matériaux naturels et recyclés, est destinée aux centrales à bétons et aux entreprises de travaux de maçonnerie, de terrassement et de réseaux.

Cependant, le gisement actuellement autorisé sur les 51, 76 ha de ses 3 carrières sera épuisé d'ici 2024.

Ainsi, afin de pouvoir continuer à répondre aux besoins en matériaux des chantiers locaux du BTP, Grace & Piccino souhaite maintenir son activité de production de granulats naturels sur la commune d'Arboys-en Bugey.

Pour ce faire, une **reconnaissance de gisement** a été réalisé et à confirmer le potentiel des **terrains inscrit au PLU** de la commune comme valorisables en exploitation de carrières.

De plus, du fait du **contexte agricole** dans lequel s'insère le projet, une remise en état agricole est nécessaire. En concertation avec les exploitants agricole et la Chambre d'Agriculture de l'Ain, le projet de remise en état prévoit un **retour au terrain initial via le remblaiement** de la carrière en parallèle de son exploitation.

Cependant, pour réaliser ce projet de réaménagement coordonné à l'exploitation, il est nécessaire d'augmenter le rythme actuel d'accueil des matériaux inertes.

En outre, cette augmentation du rythme d'accueil s'accompagnera d'une augmentation de la part des matériaux recyclés produit sur le site.

Pour ce faire et faciliter la gestion de ses 3 sites, Grace & Piccino souhaite donc aujourd'hui demander :

- **La fusion des 3 autorisations** d'exploiter, initialement attribuées à 3 exploitants différents ;
- **Le renouvellement et l'extension d'exploiter** ces 3 carrières en 1 seule carrière d'environ 91,98 ha ;
- **Le maintien des installations de traitement** pour le traitement des matériaux extraits et recyclés ;
- L'autorisation de poursuivre **l'accueil de matériaux inertes extérieurs** dans le cadre du réaménagement du site, **avec une augmentation du rythme d'accueil** ;
- **Le maintien de sa méthode d'exploitation, comme de son rythme actuel d'extraction et de fabrication de granulats** ;
- Une autorisation d'exploiter sur **une durée de 22 ans**, dont 1 an de finalisation de la remise en état.

**Par conséquent, cette demande de renouvellement et d'extension de carrière alluvionnaire porte sur une superficie totale d'environ 91,98 ha pour une durée totale de 22 ans, avec remise en état coordonnée à l'exploitation et à vocation principalement agricole.**

## 3. SYNTHÈSE NON TECHNIQUE DE LA PHASE OPERATIONNELLE

Ce chapitre présente une **synthèse de la phase opérationnelle** du projet technique. La méthode d'exploitation détaillée du site, incluant le phasage d'exploitation, est détaillée au Tome 2 : Mémoire technique.

### 3.1. EXTRACTION DES MATERIAUX

#### 3.1.1. Décapage des terrains

Un décapage préalable à l'extraction des terrains sera nécessaire sur tout le périmètre d'extension et le secteur Est du périmètre d'autorisation actuelle.

Les terres de découverte sont décapées à la pelle mécanique. Elles sont soit directement réemployées dans le cadre du réaménagement coordonné du site, soit stockées sélectivement (terre arable et mélanges de terres et de pierres dits « stériles de découverte ») temporairement en stocks ou merlons. La hauteur des stocks de terre végétale est limitée à 2 m afin de ne pas compromettre leurs propriétés agronomiques.

#### 3.1.2. Extraction du gisement et remblaiement progressif

Comme actuellement, l'extraction du gisement alluvionnaire, ou tout-venant, est réalisée à la pelle mécanique selon la méthode des fronts et banquettes qui assure la stabilité des terrains et la sécurité des opérateurs.

L'extraction se fait toujours hors d'eau, à 2 m au minimum au-dessus des plus hautes eaux connues (relevés mensuels de la profondeur de la nappe).

De plus, Les campagnes de reconnaissance du gisement ont mis en évidence une hétérogénéité d'épaisseur et de qualité du gisement qui ne remet pas en cause leur valorisation mais nécessite d'exploiter 2 secteurs de la future carrière en parallèle afin de maintenir une production de produits finis souhaités régulière.

En parallèle de ces travaux d'extraction, des travaux de remblaiement auront lieu afin de restituer progressivement les terrains réaménagés. Le remblaiement du fond de fouille sera effectué sous la forme de verses remplissant progressivement les fosses créées par les travaux d'extraction du gisement.

Les talus de remblais présenteront forme similaire aux talus d'extraction (méthode des fronts et banquettes).

L'exploitation se déroulera sur une durée de 22 ans avec un découpage en 4 phase de 5 ans et une 5<sup>e</sup> phase de 2 ans, dont 1 an dévolu à la finalisation de la remise en état.

Le plan de principe général du phasage d'exploitation est présenté en Figure 2 ci-après.

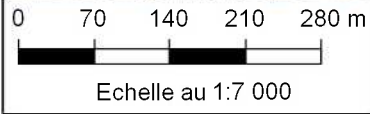
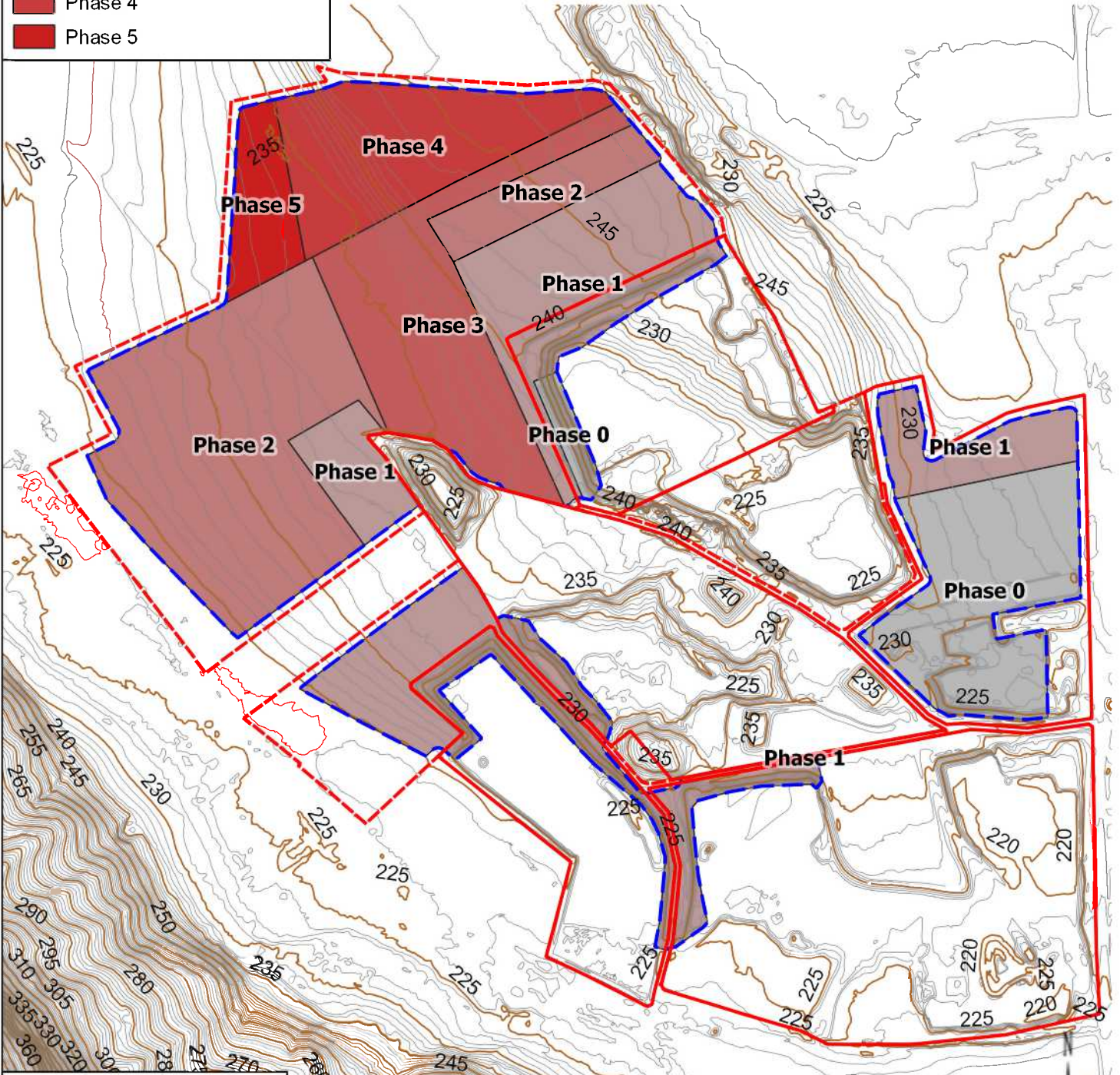
#### 3.1.1. Le transport du gisement extrait


Des pistes d'accès au fond de fouille et au front supérieur seront créées soit dans le gisement soit par remblaiement. Ces pistes seront empruntées par les engins de chantier, en particulier les tombereaux pour le transfert du tout-venant extrait vers la plateforme de traitement, mais aussi par les poids lourds chargés d'évacuer une partie de ce tout-venant.

En effet, Une partie du tout-venant (56%) sera directement évacué du site vers les centrales à béton fixes d'Yenne de la société RICHARD et de Frangy de la société CDS en particulier.

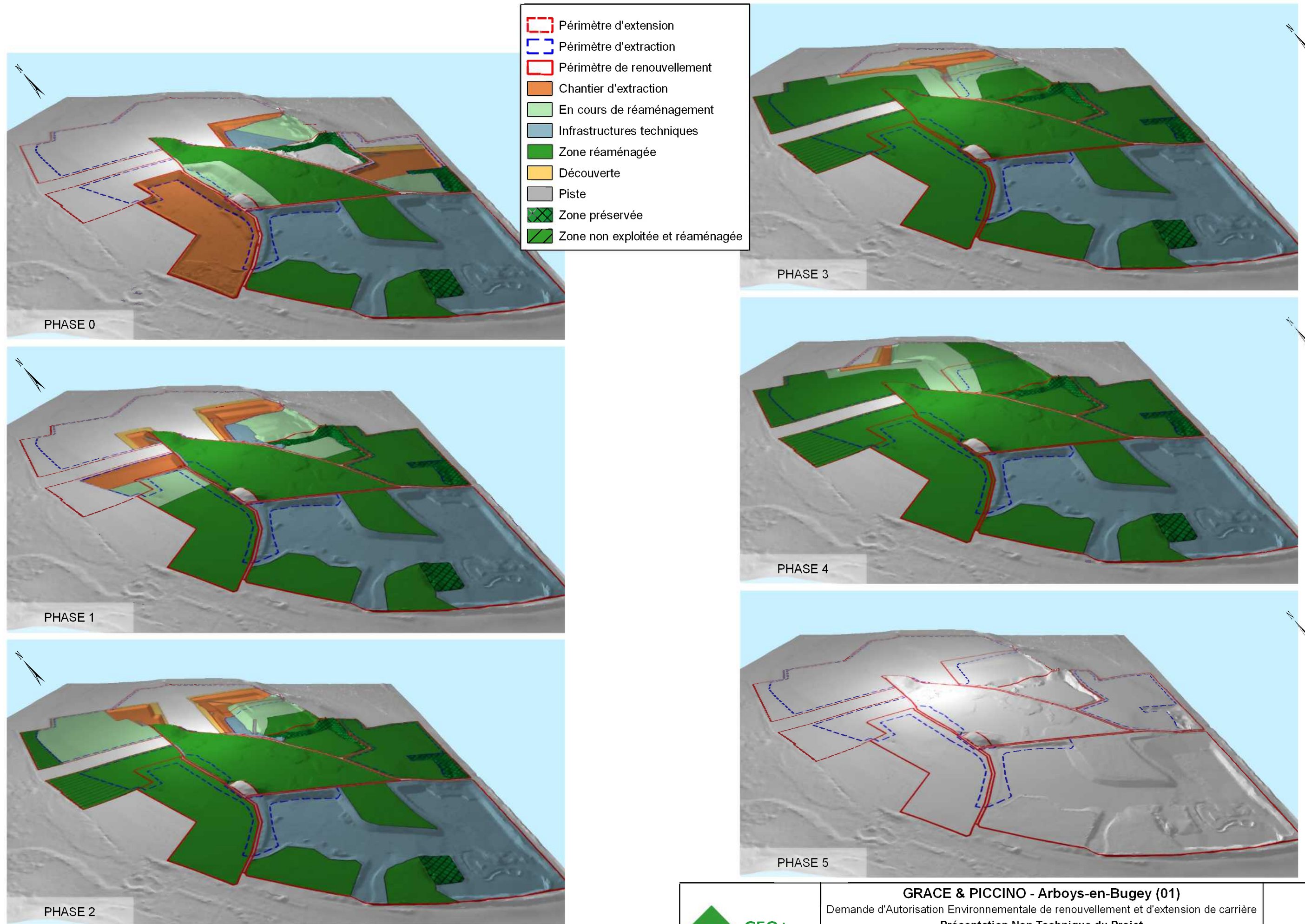
Le reste (44%) sera repris à la pelle ou à la chargeuse et transporté par tombereau jusqu'à l'installation de traitement fixe située au niveau de la plateforme situé au Sud-Est du site.

- Périmètre de renouvellement
  - Périmètre d'extension
  - Périmètre d'extraction
- Avancée de l'extraction
- Phase 0
  - Phase 1
  - Phase 2
  - Phase 3
  - Phase 4
  - Phase 5



	<b>GRACE &amp; PICCINO - Arboys-en-Bugy (01)</b> Demande d'Autorisation Environnementale de renouvellement et d'extension de carrière Présentation Non Technique du Projet	Figure 2
	<b>Plan de principe général du phasage d'exploitation</b> <i>Sources : Grace &amp; Piccino / GéoPlusEnvironnement</i>	





- Périmètre d'extension
- Périmètre d'extraction
- Périmètre de renouvellement
- Chantier d'extraction
- En cours de réaménagement
- Infrastructures techniques
- Zone réaménagée
- Découverte
- Piste
- Zone préservée
- Zone non exploitée et réaménagée



**GRACE & PICCINO - Arboys-en-Bugey (01)**  
 Demande d'Autorisation Environnementale de renouvellement et d'extension de carrière  
 Présentation Non Technique du Projet

**Planche synthétique de l'évolution du phasage en 3D**

*Sources : Grace & Piccino / GéoPlusEnvironnement*

Figure 3



## 3.2. LE TRAITEMENT DES MATERIAUX ET LES PRODUITS FINIS

Environ 50% des stériles de découverte seront valorisés (gros galets et « boules à concasser »).

Le reste sera valorisé pour le remblaiement de la fosse d'extraction, la terre de découverte étant réservée à la couche de finition pour un retour à une vocation agricole.

Les blocs trop gros pour passer dans les installations de traitement, seront scalpés au point d'extraction et stockés temporairement avant d'être traités par les groupes mobiles de concassage et de criblage intervenant ponctuellement par campagne.

Le reste du tout-venant sera soit expédié directement vers des centrales à bétons à hauteur de 56 %, soit évacués vers la plateforme de traitement de la carrière à hauteur de 44 %.

Sur la plateforme de traitement, le gisement sera lavé, criblé et concassés, afin de fabriquer les différentes granulométries de produits commercialisés sur le site, à savoir :

- Sables semi-concassés ;
- Graviers concassés ;
- Graviers roulés lavés ;
- Mélange à béton ;
- Galets de différentes dimensions.

Les eaux de lavage sont recyclées après avoir transité dans le bassin de décantation étanche en forme de fer à cheval. Les boues argileuses collectées sont prélevées par campagne, égouttées et utilisées pour le remblaiement du site. Avec le retour d'expérience sur la valorisation de ce gisement et les données de sondages géologiques réalisés, il est considéré une part de stériles dans le gisement de l'ordre de 5% de son volume

Les matériaux inertes extérieurs non recyclables en granulats (terres et cailloux) sont directement utilisés pour le remblaiement de la fosse d'extraction (pas de stock tampon).

Les matériaux inertes extérieurs v recyclables en granulats (bétons notamment) sont stockés temporairement au niveau de la plateforme de recyclage, en vue de la prochaine campagne de concassage-criblage, comme pour les blocs issus de l'extraction et trop gros pour passer directement sur l'installation de lavage.

Les produits finis sont stockés au niveau de la station de transit à proximité de l'installation de traitement fixe.

Ainsi, la plateforme de traitement et de commercialisation du site est séparée en 2 secteurs : production de granulats naturels et production de granulats recyclés. Elle totalise environ 14 ha.

## 3.3. INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS ANNEXES

Sur le site, sont actuellement présents :

- Un **atelier** pour les travaux de petite maintenance dans lequel sont par ailleurs stockés les produits dangereux (huiles, etc.) ;
- **Une aire étanche** de 200 m<sup>2</sup> pour le ravitaillement (en moyenne, 1 livraison par jour de carburants par camion-citerne) et le lavage des engins, équipée d'un séparateur d'hydrocarbures de classe 1 ;
- Des **locaux sociaux** : bureaux, vestiaire et sanitaires ;
- Un **pont-bascule**.

Il n'existe pas de stockage de carburant (gazole non routier) au droit du site. Les seuls produits dangereux stockés sur bacs de rétentions sont les huiles (environ 40 L).

### 3.4. PROJET DE REMISE EN ETAT

Le projet de réaménagement proposé tient compte du contexte agricole de la plaine et des sensibilités écologiques du site afin de proposer une insertion paysagère, environnementale et socio-économique optimisée. Ainsi, ce nouveau projet de réaménagement conserve les grands principes du projet actuellement autorisé, à savoir une vocation agricole associée à des aménagements écologiques qui répondent aux attentes des propriétaires et de la commune.

Pour ce faire, les excavations seront remblayées jusqu'au terrain naturel à l'aide des stériles issus du site et de matériaux inertes extérieurs (terres et cailloux). Les terres de découverte issues de l'exploitation, en particulier la terre végétale, seront réservées pour la couche de finition afin de reconstituer les sols.

Les terrains de la plateforme technique seront également aménagés mais uniquement en fin d'exploitation. En dehors de la lagune qui sera maintenue, les autres infrastructures seront retirées (aire étanche, bureau, installation de traitement, ...), puis le terrain sera en partie remblayé afin de disposer d'une zone rudérale et minérale propice au maintien de la faune rupestre locale.

La vocation du réaménagement de cette plateforme technique, actuellement caractérisée par une diversité d'habitats (zones remblayées et remises en fauche, plan d'eau, zone minérale), sera donc naturelle (zone minérale et zone en eau) et agricole par l'installation sur des terrains partiellement remblayés d'une prairie.

Afin de garantir une remise en état agricole de qualité, un diagnostic agronomique des terrains a été réalisé et une convention avec la Chambre d'Agriculture de l'Ain a été signée par Grace & Piccino pour un accompagnement technique tout au long de l'exploitation.

Le remblaiement des excavations jusqu'au terrain naturel participera à la mise en sécurité du site en limitant le linéaire de fronts conservés en fin d'exploitation. A noter que les fronts conservés au niveau de la plateforme de traitement présenteront une pente relativement faible (33°).

Les chemins seront également reconstitués et réouverts à la circulation du public.

Du fait des sensibilités écologiques en lien avec la mosaïque d'habitats créés par l'exploitation des carrières et révélées par l'étude naturaliste, des zones seront réservées pour les aménagements écologiques :

- Renforcement de la valeur écologique de l'étang et des surfaces rudérales associées ;
- Aménagement de mares temporaires au droit des pelouses sèches déjà réaménagées ;
- Plantation de massifs arbustifs sur les talus trop raides pour l'agriculture ;
- Plantation de haies le long des chemins pour créer localement des corridors écologiques ;
- Conservation des milieux boisés et semi-ouverts en limites de la plateforme de traitement
- Aménagement d'un milieu minéral au droit de la plateforme technique.

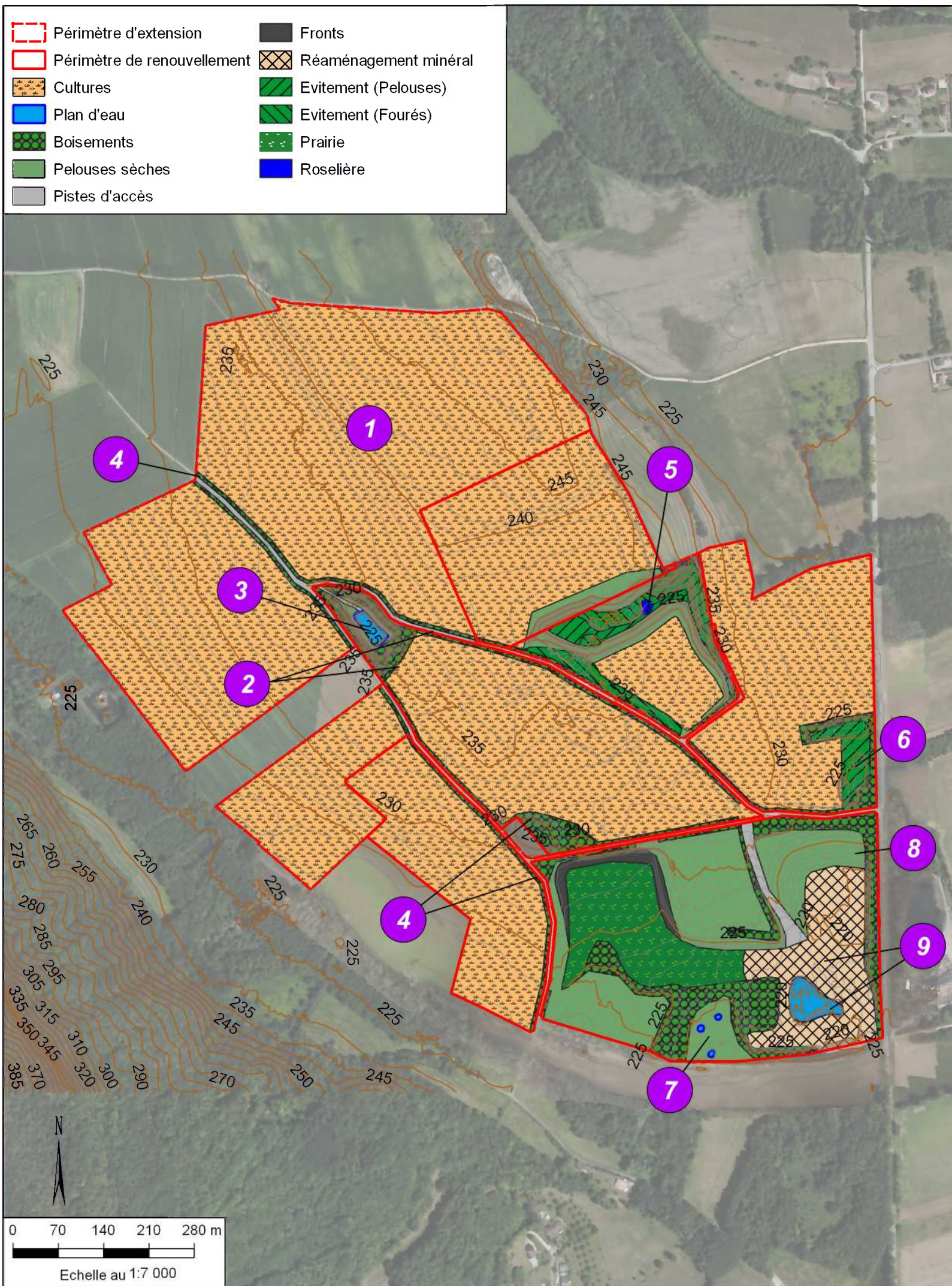
Par conséquent, ce projet de réaménagement prévoit l'occupation des sols suivante :

- Retour à une vocation agricole : 69,38 ha ;
- Milieux minéraux rudéraux (plateforme de traitement) : 3,3 ha ;
- Aménagements écologiques :
  - Boisements : 5,8 ha ;
  - Pelouses sèches / prairies : un peu plus de 6 ha ;
  - Pièces d'eau : 0,5 ha ;
  - Fronts : 0,1 ha.
- Chemins : 1,4 ha.

Le réaménagement final proposé est illustré en [Figure 4](#).

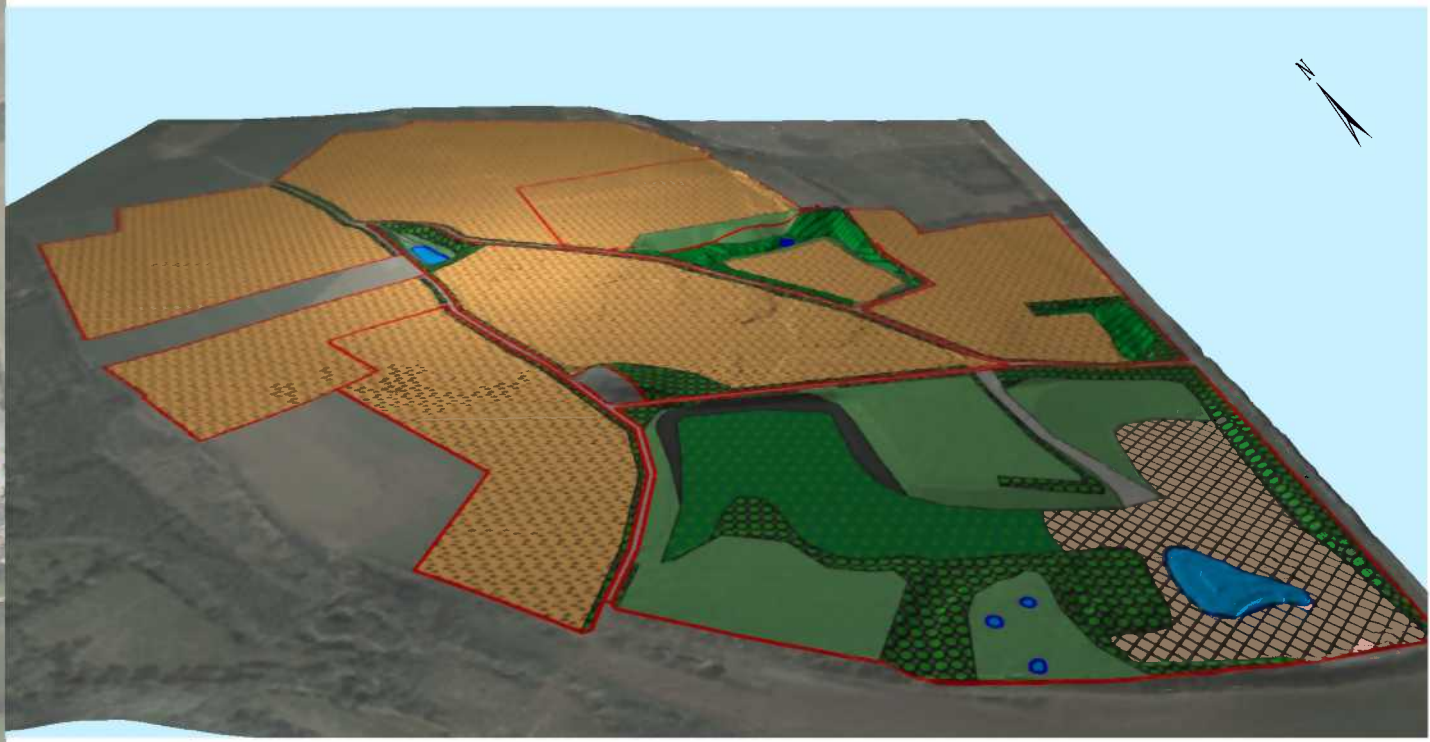
Le détail de la mise en œuvre du projet de réaménagement est décrit au Tome 3 : Etude d'impact.





	Périmètre d'extension		Fronts
	Périmètre de renouvellement		Réaménagement minéral
	Cultures		Evitement (Pelouses)
	Plan d'eau		Evitement (Fourrés)
	Boisements		Prairie
	Pelouses sèches		Roselière
	Pistes d'accès		

- 1 **Cultures** : Retour à une vocation agricole
- 2 **Chemins** : Reconstitution des chemins ruraux et de la voie communale en fin d'exploitation
- 3 **Bassin central existant** : Aménagements écologiques et création d'habitat de substitution pour le Petit gravelot
- 4 **Haies et zones de fourrés arbustifs** : Renforcement du réseau de haie existant (densification ou plantation) en faveur de l'avifaune
- 5 Maintien d'une **zone écologique** comprenant une roselière, des fourrés et linéaires favorables à la Pie-grièche écorcheur, des pelouses et un ancien front d'exploitation maintenu en faveur de l'Hirondelle des rivages et du Guêpier d'Europe
- 6 Maintien et valorisation d'une **zone écologique existante** (pelouses sèches, friches et haies)
- 7 Création d'un **secteur de mares** favorables au crapaud calamite
- 8 **Mosaïque de milieux** : Conservation de boisements et fourrés et implantation de prairies mésophiles ou pelouses sèches (talus)
- 9 Maintien du **plan d'eau** Sud (gestion des eaux pluviales) et d'une **zone minérale** en faveur de plusieurs espèces pionnières (Crapaud calamite, Petit Gravelot)





Réalisé par :  
**GéoPlusEnvironnement**

**Agence Sud-Est :**

1 175 Route de Margès - 26 380 PEYRINS  
Tél : 04 75 72 80 00 - Fax : 04 75 72 80 05  
e-mail : [geo.plus.environnement26@orange.fr](mailto:geo.plus.environnement26@orange.fr)

---

**Siège Social / Agence Sud :**

Le Château  
31 290 GARDOUCH  
Tél : 05 34 66 43 42 - Fax : 05 61 81 62 80  
e-mail : [geo.plus.environnement@orange.fr](mailto:geo.plus.environnement@orange.fr)

**Agence Centre et Nord :**

2 rue Joseph Leber - 45 530 VITRY-AUX-LOGES  
Tél : 02 38 59 37 19 - Fax : 02 38 59 38 14  
e-mail : [geo.plus.environnement2@orange.fr](mailto:geo.plus.environnement2@orange.fr)

**Agence Ouest :**

5 chemin de la Rôme - 49 123 CHAMPTOCE-SUR-LOIRE  
Tél : 02 41 34 35 82 - Fax : 02 41 34 37 95  
e-mail : [geo.plus.environnement3@orange.fr](mailto:geo.plus.environnement3@orange.fr)

**Agence Est :**

7 rue du Breuil – 88200 REMIREMONT  
Tél : 03 29 22 12 68 - Fax : 09 70 06 14 23  
e-mail : [geo.plus.environnement4@orange.fr](mailto:geo.plus.environnement4@orange.fr)

Site Internet : [www.geoplusenvironnement.com](http://www.geoplusenvironnement.com)

